

Procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal
Séance du 02 novembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Présents : Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Guillaume BESSELLERE (pouvoir à Caroline NEL), Alain GARBAY, Oriol MARTINEZ.

Absents : Geneviève TACHOIRES.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Laurent MROZINSKI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2023.

Arrivée de Geneviève TACHOIRES à 20h35.

2023-11-02-01/74 : Décision modificative n°2 budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,

Vu la décision modificative n°1 votée lors de la délibération 2023-06-09-03/47,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver la décision modificative n°2 pour le budget commune selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6419 (013) - Remboursements salaires				11 000,00
73223 (73) - Fonds départ, droits de mutation				20 000,00
752 (75) - Revenus des immeubles				10 000,00
7588 (75) - Autres produits divers de gestion courante				12 000,00
773 (77) - Mandats annulés sur exercices antérieurs				7 000,00
615221 (011) - Bâtiments publics		10 000,00		
615231 (011) - Voirie		15 000,00		
638 (011) - Autres impôts	550,00			
65568 (65) - Autres contributions		550,00		
023 (023) - Virement à la section d'investissement		35 000,00		
Total Fonctionnement	550,00	60 550,00	-	60 000,00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 (021) - OPFI - Virement de la section d'exploitation				35 000,00
2051 (20) - 175 Réalité virtuelle - Concessions, droits	4 500,00			
231 (23) - 92 Bâtiments communaux - Immo. corporelles		40 000,00		
2188 (21) - 64 Matériel - Autres immo. corporelles		20 000,00		
231 (23) - 193 Toiture ST - Immo. Corporelles	20 500,00			
Total Investissement	25 000,00	60 000,00	-	35 000,00

TOTAL		-		-
--------------	--	----------	--	----------

Dominique LAFOURCADE questionne M. le maire sur l'opportunité de louer un copieur plutôt que l'achat, pratiqué dans les entreprises du privé. M. le maire explique que, suite aux devis reçus et l'utilisation faite à la mairie, du fait du mécanisme du FCTVA, l'acquisition est plus intéressante.

2023-11-02-02/75 : Modification du tableau des subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,
Considérant la nécessité de modifier le tableau des subventions versées annexé au budget primitif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver le tableau des subventions versées ci-annexé.

2023-11-02-03/76 : Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Hélène TORTIGUE détaille le programme d'animation prévu cette année par les enseignants, très conséquent. La coopérative scolaire n'ayant pas émis de demande chiffrée, Ludovic NOUGARO propose de rester sur la ligne de conduite adoptée jusqu'à présent avec un montant identique octroyé à chaque association pour toute manifestation exceptionnelle. Le projet présenté est très ambitieux. Les enseignants et l'APE ont annoncé réfléchir à des animations complémentaires pour financer le programme. Geneviève TACHOIRES rappelle que l'éducation nationale demande aux enseignants de programmer des activités, sans financement de leur part. Tout repose sur les communes et les familles. Maxime CHARMAN trouve leur demande prématurée, le programme d'action de financement n'étant pas abouti.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande émanant de la coopérative scolaire pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2024 pour le financement de sorties scolaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à 12 POUR et 5 ABSTENTIONS (Maxime CHARMAN, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Laurent MROZINSKI, Hélène TORTIGUE),

DECIDE d'octroyer à la coopérative scolaire de l'école de Pomarez, au titre de 2024, une subvention exceptionnelle de 600€ pour le financement de sorties scolaires,

DECIDE de procéder à une avance de la subvention attribuée pour le transport scolaire au titre de l'année 2025 (800 euros) à hauteur de 50% (soit 400 euros) pour l'année 2024.

2023-11-02-04/77 : Subvention exceptionnelle à l'UDAC/ANACR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande émanant de l'UDAC et de l'ANARC,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'octroyer à l'UDAC et l'ANACR, au titre de 2024, une subvention exceptionnelle de 100€ pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie et des combats des Landais pour la liberté.

2023-11-02-05/78 : Vente du lot n°12 au lotissement Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,
Vu la demande de M. BESNARD Moïse relative à l'acquisition du lot n°12,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de vendre à M. BESNARD Moïse, domicilié 99 avenue Francis Planté à DAX (40100), lot n°12 du lotissement du Pont du Bos, 67 rue du Sous-bois, cadastré section G 781, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros),

DESIGNE Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

AUTORISE M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-11-02-06/79 : Convention avec le SDIS pour la garderie

Sébastien LARRERE explique que cette convention permettra de pallier aux pénuries de sapeurs-pompier volontaires en fin de journée, qui jusqu'alors suspendaient leur disponibilité en début d'après-midi pour assurer la récupération des enfants à l'école.

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de passer avec le SDIS la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Pomarez, ci-annexée,

AUTORISE M. le maire à signer ladite convention.

Questions DIVERSES

Pascal CASSIAU :

- Affichage sauvage : Les panneaux divers et variés pullulent sur les trottoirs et espaces verts de la commune. Un arrêté aurait été pris en 2006 pour interdire l'affichage sauvage sur les espaces publics de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le maire,

Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance,

Laurent MROZINSKI

Table des délibérations de la séance du 02 novembre 2023

2023-11-02-01/74	Décision modificative n°2 budget commune	<i>Approuvée</i>
2023-11-02-02/75	Modification du tableau des subventions	<i>Approuvée</i>
2023-11-02-03/76	Subventions exceptionnelle à la coopérative scolaire	<i>Approuvée</i>
2023-11-02-04/77	Subvention exceptionnelle à l'UDAC/ANACR	<i>Approuvée</i>
2023-11-02-05/78	Vente du lot n°12 au lotissement Pont du Bos	<i>Approuvée</i>
2023-11-02-06/79	Convention avec le SDIS pour la garderie	<i>Approuvée</i>